

INDEX D'EGALITE FEMMES/HOMMES AU SEIN DE LA SOCIETE ACTUA
ANNEE DE REFERENCE 2020



ACTUA,
32 rue de l'Industrie
BP 80340
67411 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

SOMMAIRE

1	Ecarts de rémunération
2	Ecarts de taux d'augmentations individuelles
3	Augmentations après le congé de maternité
4	Représentation F/H dans les 10 plus hautes rémunérations
5	Résultats de l'index

1- Indicateur d'écart de rémunération

Commentaire : L'indicateur écart de rémunération ne peut être calculé dans la mesure où dans 6 catégories sur 8, le nombre d'hommes à comparer est inférieur à 3.

Catégories de postes équivalents :	2 CSP
Seuil de pertinence associé :	2%

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par		écart de rémunération moyenne	écart après application du seuil de	nombre de salariés		validité du groupe (1=où, 0=non)	effectifs valides (groupes)	écart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
employés	moins de 30 ans					22	0	0	0	0,00%
	30 à 39 ans					17	2	0	0	0,00%
	40 à 49 ans					5	0	0	0	0,00%
	50 ans et plus					2	0	0	0	0,00%
ingénieurs et cadres	moins de 30 ans					1	0	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	157 657	158 660	0,6%	0,0%	4	3	1	7	0,00%
	40 à 49 ans	144 694	150 944	4,1%	2,1%	5	3	1	8	1,14%
	50 ans et plus					5	2	0	0	0,00%
ensemble des salariés		22 198	92 881	76,1%		71			15	1,1%

indicateur calculable (1=où, 0=non) :	0
indicateur d'écart de rémunération (%) :	INCALCULABLE

2- Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

	nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence *		nombre de salariés		taux d'augmentation		écart de taux d'augmentation	écart absolu de taux d'augmentation	écart en nombre équivalent de salariés
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes			
ensemble des salariés	12	1	61	10	19,7%	10,0%	-9,7%	9,7%	1,0

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :
écart absolu de taux d'augmentation (points de %) :
écart en nombre équivalent de salariés :
note correspondant à l'écart absolu de taux d'augmentation :
note correspondant à l'écart en nombre équivalent de salariés :
note obtenue sur 35 :

1	Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.
9,7	Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des femmes.
1,0	Si ce nombre d'hommes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.
15	
35	
35	

3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Commentaire : Au cours de l'année 2020 de référence, 1 salariée était en congé de maternité.

	nombre de salariés de retour de congé maternité/adoption*		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentés*	
ensemble des salariés	1	0	0,0%

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	1	Il y a eu au moins un retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.
indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%) :	0,0	
note obtenue sur 15 :	0	Les salariés de retour de congé maternité ou d'adoption, durant lequel des augmentations sont intervenues, n'ont pas tous été augmentés. Aucun point n'est accordé.

4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations*			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
ensemble des salariés	5	5	10	5

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :	5	Les hommes et les femmes sont à parité parmi les salariés les mieux rémunérés.
note obtenue sur 10 :	10	

Calcul de l'index d'égalité professionnelle F/H 2020

	Indicateur calculable (1=ooui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Ecart de remuneration (en %)	0	INCALCULABLE		40	0
2- Ecart d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	1,0	35	35	35
3- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	0	0	15	15
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	5	10	10	10
Total des indicateurs calculables			45		60
INDEX (sur 100 points)			INCALCULABLE		100

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.